

PROFESSEURS	PRESENTS	REPRESENTES PAR	ABSENTS
FOURNY Marie-Christine (U1)	X		
LEVY Patrick (U1)	X		
MORAND Patrice (U1)	X		
PIAU Didier (U1)	X		
RENARD François (U1)		SARRAZIN Philippe	
SARRAZIN Philippe (U1)	X		
STAQUET Chantal (U1)		MORAND Patrice	
BERNARD Sébastien (U2)	X		
ISTAS Jacques (U2)		ROISIN Cécile	
LOUVET Pascal (U2)	X		
ROISIN Cécile (U2)	X		
SALTEL Philippe (U2)	X		
TROMPETTE Pascale (U2)		ZEPF Marcus	
ZEPF Marcus (U2)	X		
COGITORE Isabelle (U3)		MANIEZ Claire	
DUMASY Lise (U3)	X		
MANGENOT François (U3)		DUMASY Lise	
MANIEZ Claire (U3)	X		
MARTIN-JUCHAT Fabienne (U3)		NOILLE-CLAUZADE Christine	
NOILLE-CLAUZADE Christine (U3)	X		
AUTRES ENSEIGNANTS			
BENDIAB Nedjma (U1)		DANJEAN Vincent	
BLANDIN Véronique (U1)	X		
CORNILLON Françoise (U1)	X		
DANJEAN Vincent (U1)	X		
FRIES Marie-Hélène (U1)	X		
HARTWELL Laura (U1)	X		
CHAIX Pierre (U2)	X		
DUCCINI Christian (U2)	X		
FILIPPI Lionel (U2)	X		
LETUE Frédérique (U2)	X		
VIDELIN Jean-Christophe (U2)	X		
VINCENT Thierry (U2)	X		
WOZNIAC Séverine (U2)	X		
CROZIER Elsa (U3)			X
GARINO-ABEL Laurence (U3)	X	PONTON Claude (à partir de 10h45)	
KRAIF Olivier (U3)	X		

MASPERI Monica (U3)	X		
PAPA Françoise (U3)	X		
PONTON Claude (U3)	X		
TERREAUX-SCOTTO D'ARDINO Cécile (U3)			X
IATOS			
FORESTIER Gérard (U1)	X		
KAFAI Mitra (U1)			X
LE COARER Etienne (U1)	X		
CRUZ Hélène (U2)			X
FERRARA François (U2)	X		
LIGOZAT Alix (U2)		DUCCINI Christian	
ALVAREZ Ramon (U3)	X		
ROBERT Pascale (U3)			X
VILAIN Coriandre (U3)			X
ETUDIANTS			
AGAY Laetitia (U1)			X
COHENDET Jeanne (U1)	X		
GRILLET Pierre Edouard (U1)			X
MERINDOL Xavier (U1)	X		
WAHID Rami (U1)			X
COSTAGLIOLA Jonas (U2)	X		
COURTIAL Raphael (U2)			X
GALAUP Emilie (U2)		COSTAGLIOLA Jonas	
KILBY Kelly (U2)			X
TERRAY Gaspard (U2)			X
FRANCILLON Marion (U3)			X
MONIN Geoffrey (U3)			X
ZUERAS Philippe (U3)			X
PERSONNALITES EXTERIEURES			
BIBARD Emmanuelle (Directrice Amphithéâtre Pont de Claix) (U1)	X		
GATHMANN Ralf (PDG de CORYS) (U1)		LEVY Patrick	
HABFAST Claus (La Métro) (U1)	X		
HUBERT Jacqueline (Directrice du CHUG) (U1)		HABFAST Claus	
RUBES Jérôme (Mairie de Saint Martin d'Hères) (U1)	X		
THOMAS Dominique (ST Microelectronics) (U1)		LE COARER Etienne	
BELLE Yannick (La Métro) (U2)		GERMAIN Amandine	
BRUNET Jean-Louis (H3C – Energies) (U2)		LOUVET Pascal	
GERMAIN Amandine (Conseil départemental de l'Isère) (U2)	X		
JULLIAN Martine (Ville de Grenoble) (U2)		SALTEL Philippe	
MEDINA Jean-Luc (Cabinet CDMF) (U2)		VIDELIN Jean-Christophe	
MOSDALE Renaut (Président de PAXITECH) (U2)		CHAIX Pierre	
SAFAR Jérôme (Conseil Régional) (U2)		BERNARD Sébastien	
AUGUSTE François (Conseil Régional) (U3)	X (départ à 10h45)		
PIGNARD Viviane (Centre chorégraphique national de Grenoble) (U3)			X
POUYET Bernard (CES – Région Rhône Alpes) (U3)			X
SEGOND Frédérique (Objet Direct) (U3)	X		
TOIA Tonino (Grenoble Alpes Métropole) (U3)			X

Le quorum étant atteint, le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE ouvre la séance de l'assemblée constitutive provisoire.

Elle présente les différents points à l'ordre du jour de l'assemblée. Tout d'abord elle précise qu'à la suite d'une demande d'une organisation syndicale et afin de poursuivre avec sérénité la mise en place de l'Université Grenoble Alpes, elle a décidé de convoquer cette assemblée afin que cette dernière se prononce une nouvelle fois sur les statuts du nouvel établissement.

Ensuite, et à la demande des membres de l'assemblée, une présentation du dossier de l>IDEX tel qu'il a été déposé le 22 octobre 2015 sera effectuée et suivie d'un débat.

Enfin elle informe l'assemblée de la tenue, le 20 novembre 2015 à 14 heures, d'une commission des finances élargie, ouverte à l'ensemble des membres de l'assemblée constitutive.

Elle donne la parole à Jean-Michel MIEL pour qu'il précise les modalités de vote au cours de la séance.

Jean-Michel MIEL précise que le vote aura lieu à main levée à l'aide des cartons distribués lors de l'émargement (vert pour le oui, rose pour le non et blanc pour l'abstention) dans le but de faciliter le décompte et de sécuriser les votes après l'annonce du nombre de membres présents et de procurations. Il rappelle qu'en ce qui concerne les points à l'ordre du jour, l'approbation du compte-rendu de la séance du 9 octobre sera soumise à un vote à la majorité simple, c'est-à-dire un vote à la majorité des suffrages exprimés sans tenir compte des abstentions et des refus de prendre part au vote. Les statuts seront, quant à eux, soumis à un vote statutaire, c'est-à-dire à la majorité des membres en exercice (les abstentions étant comptabilisées comme des votes contre), soit au moins 41 voix sur 81.

Marie-Christine FOURNY souhaite savoir pourquoi un vote à bulletin secret n'a pas été envisagé alors qu'il correspond à une habitude démocratique depuis deux siècles.

La présidente Lise DUMASY précise que le vote à main levée est la règle au sein des conseils des établissements universitaires. Le vote à bulletin secret est utilisé lorsqu'il s'agit de se prononcer sur une question d'ordre nominatif ou lorsque l'un des conseillers en fait la demande.

Le président Sébastien BERNARD confirme cette pratique au sein de l'UPMF. Il précise que cette question a été évoquée en COPIL Fusion. Il demande s'il convient d'interpréter la question comme une demande. Si tel est le cas, il ne voit aucun obstacle à recourir à un vote à bulletin secret dans le sens où c'est un moyen de sécuriser la procédure.

Jonas COSTAGLIOLA demande un vote à bulletin secret.

Didier PIAU précise que la demande ne porte que sur l'adoption des statuts.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE prend acte de cette demande de vote à bulletin secret.

Xavier MERINDOL souhaite un rappel des règles en matière de procuration dans le collège des étudiants.

Jean-Michel MIEL indique que si le suppléant d'un étudiant titulaire est absent, une procuration peut être donnée.

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 9 octobre 2015

Après avoir pris en considération les demandes de modifications émises d'une part, par Françoise PAPA, au nom des élus de la FSU et d'autre part, par Mitra KAFAI, madame le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE soumet au vote le projet de compte-rendu de la séance du 9 octobre 2015 de l'assemblée constitutive provisoire.

L'assemblée constitutive provisoire approuve le compte-rendu de sa séance du 9 octobre 2015 à la majorité de ses membres présents (62 voix : 59 pour, 3 abstentions).

2 – Statuts de l'université Grenoble Alpes

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE donne la parole au président Sébastien Bernard.

Le président Sébastien BERNARD présente le projet de statuts de l'université Grenoble Alpes. A cet égard, il précise que les statuts des trois universités, récemment révisés en vertu de la loi Fioraso, ont constitué une source d'inspiration importante comme d'ailleurs le texte d'orientation stratégique voté en conseil d'administration en avril 2014. Le texte présenté est le fruit d'un travail de concertation commencé dès le printemps 2015. Il met en évidence l'importance du préambule qui explique les raisons de la fusion des trois établissements ainsi que les valeurs défendues. Il revient sur l'organisation administrative de l'université, la composition de son équipe présidentielle et ses instances. Il précise qu'au regard des retours d'expérience d'autres universités, le choix a été fait de ne pas créer, concomitamment à la fusion, de couches institutionnelles supplémentaires, comme par exemple le *collegium* ou de procéder à un redécoupage des composantes. La fusion des appareils administratifs centraux est un processus suffisamment complexe sans qu'il soit opportun de se livrer, dès le 1^{er} janvier 2016, à d'autres transformations, susceptibles d'être une source de déstabilisation. Il souligne que les présidences de l'université et du conseil académique seront dissociées. A cet égard, si le président de l'université (et donc président du conseil d'administration) relève des secteurs disciplinaires ST-S, l'enseignant-chercheur proposé pour assumer la présidence du conseil académique devra relever des secteurs DEG-LSHS. Et inversement.

En outre, il a été décidé de recourir à la possibilité offerte aux nouveaux établissements nés d'une fusion de déroger temporairement aux dispositions du code de l'éducation. D'une part, pour garantir l'équilibre disciplinaire dans la composition des listes de candidats enseignants-chercheurs au conseil d'administration, ces dernières devront être complètes et doublement paritaires. Ainsi l'exigence de parité homme-femme est complétée par une parité disciplinaire

D'autre part, pour garantir l'équilibre disciplinaire dans la composition du conseil académique, il a été prévu que ce dernier comporte 104 membres (au lieu d'un maximum de 80 membres). Sa composition devra garantir une bonne représentation des disciplines DEG-LSHS malgré une assise électorale moins favorable que pour les disciplines ST-S. En outre, le double équilibre des effectifs (CR/CFVU; EC/étudiants à la CFVU) devra être respecté.

Il indique qu'afin de répondre à une demande, il existera un vice-président chargé du site de Valence. De plus afin de tenir compte de la taille de l'établissement, une suite favorable a été donnée à la requête des représentants étudiants, qui souhaitaient la mise en place aux côtés du vice-président étudiant, d'un vice-président étudiant délégué.

Il insiste sur le fait que le futur règlement intérieur précisera notamment les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des statuts, comme l'instauration de plusieurs commissions permanentes (commission « développement durable », commission « finances », commission préparatoire aux séances du comité technique, commission paritaire d'établissement pour le suivi des enseignants du second degré) et d'une conférence sociale annuelle.

Le règlement intérieur devra également prévoir les règles de police au sein de l'établissement, les droits et obligations des personnels et des usagers, les dispositions relatives aux règles d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives au maintien de l'ordre et à l'utilisation des locaux

Jonas COSTAGLIOLA précise qu'il ne compte pas évoquer une nouvelle fois le lien entre la formation et la recherche. Il a bien entendu le président Patrick LEVY expliquer que le jury IDEX avait estimé que ce lien était parfaitement satisfaisant. Il en déduit donc que ce jury doit avoir toute autorité pour sanctionner les décisions de l'établissement.

En tant qu'étudiant, il espère que la décision du recteur de l'académie de Grenoble d'invalider le vote sur les statuts de l'assemblée du 9 octobre 2015 permettra d'éviter d'avoir une université valétudinaire. Il juge important que tous les membres de la communauté universitaire ne se sentent pas utilisés « pour essuyer les plâtres » de la future université. Selon lui, cet acte manqué n'est pas anodin. Il considère que deux conséquences peuvent en être tirées : d'une part, il existe un rapport de force en faveur de la fusion sur le campus universitaire de Grenoble et pour l'heure, il n'y a plus lieu d'y faire obstruction ou de ralentir le processus ; d'autre part, ce rapport de force n'est pas aussi consensuel et majoritaire que ce qui a pu être dit. Pour surmonter ce blocage, il pense qu'il y a deux possibilités : procéder à un nouveau vote sans rien changer aux débats qui ont déjà eu lieu ou permettre d'avoir un véritable débat de fond afin d'examiner les causes avant les conséquences. Si cette dernière option est choisie, il demande l'examen du point relatif à l>IDEX préalablement aux statuts.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE attire l'attention sur le nombre important d'instances, de commissions et de comités devant lesquels le projet de statuts a été soumis et discuté.

Jonas COSTAGLIOLA indique qu'il n'a jamais assisté à un débat sur l'IDEX et qu'en raison de ses implications au niveau de la construction de l'université Grenoble Alpes, il souhaite que ce projet IDEX soit examiné avant les statuts.

Le président Sébastien BERNARD rappelle que par obligation, les statuts se livre à une description des différents organes de l'université et des relations qu'ils entretiennent entre eux. Ils ne peuvent pas développer une réflexion de fond et présenter ce que l'université fusionnée sera dans quinze ans. Et ce, d'autant plus que les statuts ne sont pas le lieu pour le faire. Il tient à préciser que la rédaction d'un long préambule a pour objectif de donner du fond au document. Il souligne que les statuts constituent un exercice juridique qui n'épuise évidemment pas les questions en termes de recherche et de formation. Mais les statuts ne sauraient être un descriptif de la vie étudiante.

La présidente Lise DUMASY estime inutile un nouveau débat sur le projet de statuts en raison de son examen à plusieurs reprises devant différentes instances. S'il s'agit d'organiser un débat de fond sur l'université à venir, ce n'est pas le sujet de la présente assemblée. En outre, un tel débat ne peut se faire en une fois. Elle souligne qu'un premier débat sur cette question aura lieu au cours de la campagne électorale à venir puis devant les instances qui seront élues. Selon elle, débattre de ce sujet aujourd'hui ne serait pas efficace.

Le président Patrick LEVY regrette que les étudiants n'aient pas été conviés à l'assemblée générale consacrée à l'IDEX. Néanmoins il juge excessif d'affirmer qu'il n'y a pas eu de débat au vu du nombre d'assemblées générales réunies. Il considère qu'inverser le traitement des points à l'ordre du jour ne serait pas rationnel, le vote sur les statuts ayant pour seul objectif de réparer une anomalie de procédure. Mais si le choix est fait en ce sens, il ne s'y opposera pas.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE souhaite que l'ordre du jour soit respecté. La relation de causalité évoquée par Jonas COSTAGLIOLA lui semble trop limitative. Et ce, d'autant plus que les statuts ont déjà donné lieu à débats.

Vincent DANJEAN revient sur les propos du président Sébastien BERNARD selon lesquels les statuts décrivent les instances. Or, au sein de l'université Grenoble Alpes, les décisions dans le domaine de la recherche seront prises en lien avec la COMUE et les pôles de recherche. Il demande si le projet de règlement intérieur a déjà envisagé cet aspect afin de déterminer comment va s'organiser la recherche. Il est notamment important de savoir de quelle manière seront définis les postes de chercheurs et de connaître le processus de décision.

Le président Patrick LEVY précise que les principes sont connus. Les pôles de recherche n'ont pas vocation à décider à la place des établissements.

Philippe SALTEL fait remarquer que lors du vote des statuts le 9 octobre 2015, vingt-deux membres de l'assemblée constitutive provisoire étaient absents et sans avoir donné procuration. Pareille situation démontre le peu d'intérêt des membres du personnel, qu'ils soient enseignants-chercheurs, chercheurs ou administratifs, pour un projet qui n'a peut-être pas su susciter l'adhésion. Il y a beaucoup d'inquiétude, en particulier au niveau du personnel administratif. Ce sera un défi pour l'université Grenoble Alpes de montrer qu'elle n'est pas une fin en soi mais bien un moyen pour autre chose. C'est la question qui est posée et à laquelle il devra être répondu.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE reconnaît que la mobilisation n'est pas suffisante. Elle rappelle que le vote des statuts marque un temps fort dans le processus de création de la nouvelle université.

Laurence GARINO-ABEL considère qu'au niveau actuel du processus de création de l'université Grenoble Alpes, soit après la publication du décret et l'adoption de ses statuts, il manque quelque chose d'essentiel : un site web. Elle estime que faute de cette adresse internet, le travail de toute une communauté se trouve bloqué. Selon elle, il convient de s'intéresser urgemment à cette question. Elle rappelle que 58 % des néo-bacheliers se renseignent à partir du site web de l'université.

Joris BENELLE explique que le sujet fait partie des problématiques actuellement travaillées avec un projet de sites extranet et intranet. A cet égard, le service communication a été renforcé et doit

remettre le résultat de ses travaux dans les prochains jours. Il partage totalement l'idée selon laquelle le site web représente la vitrine de l'établissement. Mais c'est un projet qui se révèle lourd au regard de la difficulté de fusionner les informations des trois sites web actuels.

Françoise PAPA se demande comment il est possible de créer un site web université Grenoble Alpes alors qu'actuellement la COMUE utilise la même dénomination. Elle met en exergue l'entretien d'une confusion totale entre les deux structures. Elle pense que l'examen du dossier de l'IDEX confirmera cet état de confusion.

Joris BENELLE précise que la recherche d'une solution lisible pour tout le monde est en cours.

Françoise PAPA rebondit sur ces propos en indiquant que le logo lui-même entretient la confusion entre l'université Grenoble Alpes et la COMUE.

Le président Patrick LEVY accepte que cette situation soit considérée comme une faiblesse. Néanmoins selon lui, il s'agit d'une force, la communauté dans son ensemble acceptant de porter ce logo et cette marque pour se construire autour de l'université.

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE appelle les membres de l'assemblée à se prononcer sur le projet de statuts par un vote à bulletin secret.

Au vu d'une différence entre le nombre d'émargements et le nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne, il est procédé à un second vote à bulletin secret.

Les statuts de l'université Grenoble Alpes sont adoptés par l'assemblée constitutive provisoire à la majorité absolue de ses membres en exercice (62 voix : 42 pour, 3 contre, 16 abstentions, 1 nul).

3 – Présentation et discussion du projet IDEX

Le recteur de l'académie de Grenoble, Claudine SCHMIDT-LAINE donne la parole au président Patrick LEVY.

Le président Patrick LEVY reprend le document soumis aux membres de l'assemblée constitutive provisoire. Il souligne que les partenaires sont toujours les trois universités qui apparaissent par anticipation également sous la forme université Grenoble Alpes dans le corps du document, les écoles, les organismes de recherche et le centre hospitalier universitaire (CHU). Pour leur part, le périmètre des partenaires extérieurs a un peu évolué. S'agissant des très grandes infrastructures de recherche, initialement il n'y avait que l'ESRF (European Synchrotron Radiation Facility) et l'ILL (Institut Laue-Langevin), il convient d'ajouter l'EMBL (Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire) et l'IRAM (Institut de RadioAstronomie Millimétrique). En outre, l'université Savoie Mont Blanc est aujourd'hui un partenaire extérieur de l'IDEX ce qui compte tenu de sa position est une bonne nouvelle. Il restera à déterminer les conditions de mise en œuvre qui ne pourront pas être plus avantageuses que celle appliquées à un partenaire. Mais en raison du fait que plusieurs laboratoires sont partagés et impliqués dans la dynamique scientifique, il faudra fixer les modalités de sa participation aux pôles et aux initiatives sur projet de l'IDEX. En pratique ces aspects seront en grande partie réglés par la convention avec l'ANR qui définira les bénéficiaires qui théoriquement ne peuvent être que les partenaires. Il conviendra donc de déterminer dans quelles conditions l'université Savoie Mont Blanc pourra participer à cette dynamique.

Les défis présentés dans le dossier présélectionné demeurent. A cet égard, il rappelle que, outre le défini institutionnel, est développé un défi dont la première partie concerne les sciences humaines et sociales sans oublier les quatre enjeux socio-économiques évoqués à plusieurs reprises (planète et société durable – santé, bien-être et technologie – comprendre et soutenir l'innovation – défi numérique). Le document consolidé insiste sur les points forts du projet et tente de répondre aux principaux points faibles à savoir la visibilité internationale, la gouvernance et la politique en matière de ressources humaines. Un plan stratégique clair pour améliorer la visibilité internationale, la gouvernance et l'approche systémique de l'innovation est envisagé.

Il revient sur la répartition du financement IDEX afin de mettre en exergue le fait qu'il ne s'agit pas que d'un projet de soutien à la recherche. En effet, la partie recherche et la partie formation sont pratiquement équivalentes en termes de financement. D'autres financements d'un montant non

négligeable sont consacrés à la vie étudiante, à des aspects culturels et sociaux ou encore à la visibilité de l'institution notamment au niveau international.

En ce qui concerne l'international, il souligne la volonté développer des partenariats comme le réseau sur l'innovation avec, par exemple, Barcelone et Karlsruhe, les partenariats historiques comme avec la Chine, l'Indonésie, le Vietnam, Singapour... représentés par des unités mixtes internationales ou encore le réseau en voie de construction « sciences humaines et sociales » sans oublier le réseau « développement de l'ingénierie » et celui consacrée à l'Afrique francophone.

S'agissant des aspects formation, des éléments ont été développés sans être nécessairement nouveaux. Sur l'aspect ressources humaines, le dossier explique que les établissements sont respectueux des règles existantes

Il tient à réitérer le fait que la cible est une université au sens classique du terme avec un souci disciplinaire, une implication des composantes et une participation des écoles, un développement de la subsidiarité... Il ajoute que la possibilité de réfléchir à la structure au-delà de 2016-2018 avec une mise en œuvre en 2020 reste ouverte. De plus, l'université Grenoble Alpes permet d'ores et déjà de travailler sur la structuration des composantes. Il précise que dans le cadre des projets mis en œuvre, un certain nombre d'aspects existe déjà. Il en va ainsi de la signature scientifique même si certains émettent des réticences quant à son utilisation.

Il insiste sur les objectifs de transformer la pédagogie au moyen du numérique, d'augmenter le nombre de doctorants et de post-doctorants, d'accroître les financements européens sur contrats. Il rappelle également l'objectif de faire apparaître l'université Grenoble Alpes dans les 100 du classement de Shanghai.

Il termine en soulignant l'existence d'une marque unique qui se décline au niveau de l'université comme de la COMUE, d'une volonté de connecter les sites internet de l'université Grenoble Alpes, de la COMUE et de l'INP avec l'idée d'aboutir à une offre de formation unique, d'une marque unique apparaissant sur l'ensemble des diplômes, d'une politique de recrutement partagée et de la capacité à aller chercher des financements.

Emmanuelle BIBARD demande si l'utilisation du terme « marque » correspond à une traduction de l'anglais ou à un discours capitaliste, managérial ou entrepreneurial.

Le président Patrick LEVY répond que le terme « marque » n'est en rien connoté et qu'il correspond à une identité partagée.

Christine NOILLE-CLAUZADE fait remarquer que la Sorbonne a déposé sa marque. Elle s'interroge sur la création de produits dérivés de l'université Grenoble Alpes.

Le président Patrick LEVY précise que des produits dérivés existent déjà.

Laura HARTWELL intervient sur le niveau de l'anglais utilisé dans le dossier de l>IDEX et s'interroge sur l'existence d'une version en français. Elle souhaite également obtenir des précisions quant à la répartition du financement et notamment sur l'apport des partenaires.

Le président Patrick LEVY juge sévère la critique relative à l'anglais utilisé. Néanmoins il reconnaît l'existence de fautes de frappe.

S'agissant de la question du financement, il souligne que les $\frac{3}{4}$ sont apportés par les partenaires. Il rappelle que le projet rapporte 45 millions d'euros par an sur les 60 millions d'euros prévus. Par conséquent, il conviendra de trouver les 15 millions manquants. Il est donc nécessaire d'aboutir à une implication de tous autour de ce projet. Il attire l'attention sur le fait qu'il faut se garder d'envisager l>IDEX comme une « manne céleste ». C'est avant tout un engagement de chacun membre de la communauté.

En ce qui concerne la version française, il indique qu'elle sera produite avant le 22 novembre 2015. Il estime qu'elle sera sans doute moins précise que la version anglaise tout en essayant de lui être le plus fidèle possible.

Françoise PAPA rebondit sur les propos précédents en mettant en exergue les dispositions relatives à l'emploi de la langue française en particulier l'article 2 de la constitution française qui précise que « *la langue de la république est le français* » et l'article 1 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française selon lequel « *langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des Etats constituant la communauté de la francophonie.* » En outre, elle cite l'article 15 de la loi susmentionnée en vertu duquel « *l'octroi, par les collectivités et les établissements publics, de subventions de toute nature est subordonné au respect par les bénéficiaires des dispositions de la*

présente loi. Tout manquement à ce respect peut, après que l'intéressé a été mis à même de présenter ses observations, entraîner la restitution totale ou partielle de la subvention. » Dès lors elle trouve anormal qu'une assemblée d'une université soit amenée à se prononcer sur des documents en anglais non traduits en français. Elle estime qu'il s'agit d'une violation des normes. Elle souhaite que l'ensemble des documents soient transmis en français.

Le président Patrick LEVY rappelle que la règle pour le dépôt du dossier IDEX était autre même si elle se révèle contraire au dispositif normatif. Une version en français sera diffusée mais un délai est nécessaire.

Jonas COSTAGLIOLA fait savoir qu'il lui est impossible d'intervenir faute pour lui de comprendre le dossier en anglais soumis. De surcroît, il précise que c'est la première fois qu'il peut prendre connaissance d'un document concernant l'IDEX. Il demande la signification de l'expression « academic department ».

Le président Patrick LEVY répond que sont ainsi désignées les composantes de l'établissement au sens classique du terme ainsi que celles des partenaires comme Grenoble INP ou l'Ecole d'architecture.

Vincent DANJEAN dit avoir compris que tous les partenaires seraient intégrés dans l'université Grenoble Alpes cible. Aussi il s'interroge sur la présence d'organismes non publics comme Grenoble Ecole de Management (GEM). Il demande également si la notion d'école de management désigne l'IAE.

Le président Patrick LEVY indique que GEM est un organisme extérieur et qu'il ne sera pas intégré à l'université Grenoble Alpes cible. Seuls sont concernés les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. S'agissant de l'école de management, il confirme qu'il s'agit de l'IAE.

Emmanuelle BIBARD intervient sur l'aspect communication qui nécessite, selon elle, de se projeter sur le long terme. Elle considère qu'envisager seulement un site internet est un peu restreint au regard notamment des pratiques des étudiants qui ont déjà dépassé ce stade. Il lui semble important de travailler à la création d'une application pour tablettes et téléphones afin de mettre en place une interface avec les outils existants.

Le président Patrick LEVY précise que le site internet est un exemple. Il est conscient que les universités sont toutes sur les réseaux sociaux. L'important est de se fixer des objectifs. A cet égard, il juge primordial de disposer d'une entrée unique s'agissant de l'offre de formation.

Philippe SALTEL revient sur le vote des statuts de l'UGA qui ont été approuvés par 42 voix en leur faveur mais il met en exergue le fait qu'il s'agit d'une majorité très courte sur un tel projet. Il estime que l'ensemble des personnels doit prendre conscience de la plus-value issue de la fusion et de l'accroissement du rôle de la COMUE. Selon lui, il s'agit d'un beau projet scientifique. Peu importe que des pôles scientifiques d'excellence proprement grenoblois se dégagent. Il y a un enjeu social considérable au niveau des composantes de l'université. Il est en particulier important de s'engager sur l'accueil des étudiants notamment en 1^{er} cycle et sur l'orientation. Il pointe l'existence de difficultés s'agissant de la maîtrise de l'expression française et du niveau d'anglais. Il souhaite insister sur l'enjeu important pour le pays de disposer d'une source d'excellence supplémentaire.

Le président Patrick LEVY partage cette analyse. Il souligne l'effort produit par les enseignants de STAPS pour numériser un certain nombre de cours à l'attention d'étudiants en difficulté. Pareil dispositif a permis d'éviter le tirage au sort qu'il trouve difficile à accepter et il constitue une illustration de l'objectif de répondre au mieux aux besoins.

Il précise que globalement la question qui est posée est de répondre à une demande forte de la société, et notamment à celle d'augmenter le pourcentage d'une classe d'âge accueillie à l'université avec des moyens insuffisants. Il considère que les projets évoqués au cours de cette assemblée, à savoir la fusion des universités et l'IDEX, vont dans le bon sens au regard de ces préoccupations.

Vincent DANJEAN considère qu'il ressort des échanges précédents que tout le monde juge important de mettre l'accent sur la formation en langues. Or, actuellement il existe un déficit abyssal en nombre d'heures statutaires. Il demande si l'IDEX va permettre d'améliorer la situation.

Le président Patrick LEVY reconnaît qu'il s'agit d'une problématique importante mais il indique que l'IDEX ne saurait se substituer à d'autres dispositifs et structures s'agissant de la création de postes en ce qu'il n'a pas vocation à intervenir en la matière.

La présidente Lise DUMASY confirme que l'IDEX ne va pas, pas plus que la fusion, offrir de solution en ce qui concerne la création de postes. Néanmoins il y aura une amélioration s'agissant de la coordination au niveau des différentes structures intervenant dans l'apprentissage des langues comme le LANSAD. Actuellement la situation entre les établissements est très déséquilibrée. Une meilleure structuration d'un service de langues transversales aboutira à une coordination plus efficace. Elle mentionne l'IDEFI Innovalangues, qui développe des solutions essayant de trouver des moyens pour former des étudiants en présentiel mais aussi au moyen du numérique. Un tel dispositif permet de répondre au manque de moyens dans l'enseignement des langues. Mais à ce jour il n'y a pas de possibilité de créer des postes statutaires. La question d'une priorité donnée aux langues plutôt qu'à d'autres disciplines sera posée. L'IDEX peut apporter des crédits pour développer des recherches en la matière, peut aider à créer des postes de contractuels, contribuer à développer le numérique, le tutorat et plus largement participer à tout ce qui peut étendre l'enseignement en langue dans un contexte de pénurie de postes.

Françoise PAPA regrette l'incomplétude du document soumis et de plus en anglais. Elle attire l'attention de l'assemblée sur le fait que dans la première version du projet, GEM, compte tenu de son statut légal de « business school » sous l'autorité de la chambre de commerce, devait pouvoir intégrer l'université Grenoble Alpes et qu'il y avait une volonté de l'intégrer. Or, dans le document présenté lors de la présente assemblée, les structures du type de GEM ne sont pas mentionnées. Elle souhaite une clarification de ce point.

Le président Patrick LEVY souligne qu'il n'est ni possible, ni souhaitable d'intégrer une telle structure de droit privé au sein d'une structure publique d'enseignement supérieur et de recherche. Il précise que lors de l'étape précédente, GEM était un partenaire de l'IDEX. Aujourd'hui, il s'agit d'un partenaire extérieur. De plus, GEM envisage une modification de sa structure par sa transformation en société par actions simplifiée dont la majorité sera détenue par la chambre de commerce et d'industrie. Cette évolution n'ira pas dans le sens d'une intégration plus poussée de GEM dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Par conséquent, il n'y a aucune ambiguïté sur le positionnement de GEM au sein de l'IDEX.

Françoise PAPA demande d'une part, si la signature scientifique s'appliquera aux partenaires privés comme GEM et d'autre part, si le comité de pilotage assurera la représentation de l'ensemble des parties prenantes au projet IDEX.

Le président Patrick LEVY répond que comme l'université Savoie Mont Blanc, GEM ne peut pas et ne veut pas adopter cette signature scientifique mais pour des raisons différentes. S'agissant du comité de pilotage, il comprendra uniquement les partenaires de l'IDEX au sens de la convention ANR qui va être signée. Seront donc représentés : l'UGA, l'INP, l'école d'architecture, l'IEP, le CEA, le CNRS, le CHU, l'INSERM, l'INRIA et l'IRSTEA.

Françoise PAPA souhaite savoir à quoi correspond la création d'une « graduate school ». Est-ce une volonté d'absorption ? Elle demande des précisions quant à son périmètre qui lui apparaît peu clair.

Le président Patrick LEVY explique qu'il n'y a pas de volonté d'absorption ou de modification structurelle. Il s'agit de mettre l'accent sur des formations de master à l'échelle du site.

Françoise PAPA regrette la gestion des ressources humaines développée par le projet en ce qu'elle prévoit la mise en place d'un parcours parallèle alors que nombreux sont ceux qui défendent un statut qui constitue une force. Elle déplore la volonté de contourner les règles de la fonction publique au niveau du recrutement et de la rémunération des enseignants-chercheurs.

Le président Patrick LEVY exprime sa surprise face à cette remarque. Il estime au contraire que le dossier IDEX dresse un plaidoyer pour le statut de l'enseignant-chercheur en insistant sur le fait que pouvoir recruter des personnes très tôt dans leur carrière constitue un avantage. Le projet développe également la nécessité d'augmenter le nombre de post-doctorants. Il est important d'attirer les personnes sur le site au moyen de la création de chaires par l'intermédiaire de fondations existantes. Disposer d'un statut d'enseignant-chercheur est un atout par rapport à d'autres pays.

Pierre CHAIX revient sur la création de « graduate school ». Il demande s'il s'agit au sein de la COMUE de créer des écoles qui porteront des masters.

Le président Patrick LEVY répète qu'il n'est pas question de rattacher les masters à la COMUE contrairement à ce qui a pu être fait sur d'autres sites mais d'offrir une meilleure visibilité à ces formations.

Mme le recteur lève la séance en remerciant les membres présents.

La séance est levée à 12h20.
